



## **PROCES - VERBAL**

**de la séance du Conseil Communal de Renens  
du jeudi 19 janvier 2012, à 20h15  
à la Salle de Spectacles**

**5<sup>ème</sup> séance**



## Séance du jeudi 19 janvier 2012

### Présidence de Mme Nathalie Kocher-Jaccard, Présidente

*Mesdames et Messieurs, je vous souhaite la bienvenue à cette première séance de l'année 2012 qui correspond à la 5<sup>ème</sup> de la session 2011-2012.*

*Je salue tout particulièrement Madame la Syndique, Mesdames et Messieurs les Municipaux, notre huissier ainsi que les représentants de la presse et le public qui nous font le plaisir de suivre nos débats à la tribune ou derrière leur écran.*

*Sont aussi associés à ces salutations M. Widmer et son équipe de Sonomix qui filment nos débats et M. Cardinaux et la société Maxximum SA qui est en charge du son.*

*Avant de débiter, au nom du Bureau, je vous adresse une fois encore tous nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année. Qu'elle vous apporte joie, santé et succès.*

*Conformément à l'art. 66 du Règlement de notre Conseil, je prie Madame la secrétaire de bien vouloir procéder à l'appel.*

La secrétaire procède à l'appel.

L'appel fait ressortir la présence de 62 conseillères et conseillers.

Sont excusé(e)s: Mmes Elodie Golaz Grilli, Verena Berseth, Elodie Joliat, Line Rouyet, Solmaz-Rosa Korkmaz et Florence Widmer ainsi que MM. Christophe Kocher, Cemal Ozcan, Grégory Mettraux, Reza Safaï, Pascal Waeber, Madi Keita, Ali Köse et Raymond Gauthier

Sont absent(e)s: Mme Rose-Marie Matti ainsi que MM. Gian-Luca Ferrini et Ricardo Gaspar

*Le quorum étant largement atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.*

*Je déclare ouverte cette cinquième séance du Conseil communal de Renens pour l'année 2011-2012.*

#### **1. Adoption de l'ordre du jour**

Après s'être assurée que l'ordre du jour ait été envoyé dans les délais à tous les conseillères et conseillers, Mme la Présidente précise:

*Au point 11 de notre ordre du jour, sera traité en priorité:*

- *le développement du postulat de Mme Suzanne Sisto-Zoller qui a pour titre : "Pour une politique plus active du logement demandant à la Municipalité d'acheter ou de construire des logements et de les louer à prix coûtant, afin de les soustraire à la spéculation immobilière"*
- *Une interpellation de Mme Irina Krier au sujet de l'affichage sauvage*
- *Une interpellation de Mme Patricia Zürcher au sujet de l'APEMS du Nord*

*Je vous propose aussi de rajouter au point N° 3 de l'ordre du jour la mention : "Démission"*

Mme La Présidente ouvre la discussion sur cet ordre du jour.

- **Mme Betty Forestier, PLR**

*Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,*

*Je suis fort surprise que nous ayons ce soir une séance du Conseil communal. L'ordre du jour est quasi inexistant et le préavis aurait très bien pu être reporté en février. Sachant les coûts d'une telle séance, c'est jeter de l'argent par la fenêtre. Merci.*

### **Réponse de Mme la Présidente**

*Le Bureau a beaucoup réfléchi, pesé les pour et les contre, et a aussi demandé l'avis de la Municipalité avant de décider de maintenir cette séance.*

*Nous siégeons ce soir pour les raisons suivantes :*

- *Le dernier Conseil a eu lieu le 8 décembre et si nous avions supprimé la séance de ce jour, cela aurait été presque 3 mois sans séance. Le Bureau estimait que pour une Ville comme Renens il était difficilement envisageable de ne pas voir ses autorités politiques se réunir sur un laps de temps si grand.*
- *Lors du dernier Conseil de décembre l'ordre du jour étant bien chargé, il avait été demandé à chaque groupe du Conseil communal, et dans la mesure du possible, de reporter à janvier les diverses interpellations, postulats, motions et questions. Ils n'auraient dès lors pas été très corrects de faire patienter encore plus longtemps les conseillers qui souhaitent s'exprimer.*
- *Par le passé, entre 2004 et 2006, il n'était pas rare d'avoir des séances du Conseil avec 11, 12 ou 13 points, sans que personne ne trouve à y redire; ce soir, la séance en comporte 12.*

*C'est donc pour toutes ses raisons que nous avons le plaisir de nous retrouver tous ensemble ce soir pour cette 5<sup>ème</sup> séance.*

- **Mme Rosana Joliat, PLR**

*Madame la Présidente,  
Madame la Syndique,  
Mesdames et Messieurs les membres de la Municipalité,  
Mesdames et Messieurs,*

*J'interviens concernant l'amendement de notre ordre du jour concernant le postulat déposé par Mme Suzanne Sisto-Zoller.*

*Je vous rappelle et vous fais lecture d'un passage du procès-verbal de la séance du jeudi 04 mars 2010, 6<sup>ème</sup> séance 2009-2010, point 5 "Communication de la Présidence"*

*"Séance avec les présidents de groupe et de partis concernant la mise au point de la procédure relative aux dépôts de postulats et autres interventions.*

*Il est tout d'abord constaté que le fait d'annoncer le dépôt d'un postulat (ou d'une motion) à l'avance est positif. Quelques défauts sont néanmoins constatés et après une large discussion, il ressort ce qui suit et qui est accepté comme étant la procédure à suivre :*

- *Le postulat est déposé, avec un titre, un texte et des conclusions, au bureau du Conseil ou de la Présidence. Il (Elle) l'annonce à une première séance durant laquelle il n'y a pas d'autres interventions ;*
- *Le (La) président(e) du Conseil communal transmet alors le texte aux présidents des groupes et fait porter l'objet à l'ordre du jour de la prochaine séance et joint le texte;*
- *A la séance où l'objet est à l'ordre du jour, l'initiant peut alors développer ses considérants, apporter des compléments d'information, convaincre. Les conclusions prévues lors du dépôt ne sont pas modifiées ;*
- *Ensuite, il est très clairement précisé que l'initiateur ne doit pas présider la Commission. Celle-ci désigne elle-même son président ;*
- *Il est impératif que le premier commissaire désigné convoque les membres de la Commission, fixe le lieu et propose une date de rencontre en concertation avec la Municipalité."*

*Suite à cette procédure que nous avons suivie lors de la présidence de M. Jean-Pierre Leyvrat, de M. Jacques Berthoud, de moi-même et de M. Daniel Rohrbach, je m'oppose à ce que le postulat de Mme Suzanne Sisto-Zoller soit développé ce soir puisque nous n'avons pas pu en débattre dans les groupes. Merci*

### **Mme la Présidente**

*Avant de donner la parole à Mme Suzanne Sisto-Zoller, je vais commencer à répondre à Mme Rosana Joliat. Effectivement nous avons choisi de ne pas mettre ce point à l'ordre du jour mais de le traiter en priorité au point N° 11. Toutefois, j'ai envoyé un mail à tous les présidents de groupe avec ce que Mme Suzanne Sisto-Zoller nous avait donné. Il me semble que ce n'est pas la première fois que nous faisons cela comme ça. Je vais laisser Mme Suzanne Sisto-Zoller continuer à répondre à tout cela, je vous explique simplement que nous*

*avons effectivement fait une entorse au protocole; nous aurions dû rajouter un point à l'ordre du jour.*

**Mme Suzanne Sisto-Zoller, Fourmi rouge**

*Je pense que vous auriez pu débattre de ce postulat puisque qu'il était dans le procès-verbal. Nous demandons à la Municipalité d'acheter ou de construire des logements et de les louer à prix coûtant afin de les soustraire à la spéculation immobilière. Cela est mentionné dans votre procès-verbal. Il y a une personne qui se donne de la peine de faire un procès-verbal. Il est vrai que tous les conseillers communaux ne se donnent pas toujours la peine de l'apprendre par cœur, mais voilà, vous aviez la possibilité d'en prendre connaissance.*

**Mme la Présidente**

*Je demanderai aux conseillers communaux de respecter le temps de parole des uns et des autres. Mme Joliat, je vous redonne la parole afin de répondre à Mme Suzanne Sisto-Zoller.*

**Mme Rosana Joliat, PLR**

*C'est une affaire de procédure. Mais, je pense que c'est important que tous les membres des groupes puissent, en l'état, débattre du postulat de Mme Suzanne Sisto-Zoller, pas uniquement avec l'intitulé. Nous l'avons fait par le passé, nous avons eu les textes pour les séances de groupe. Nous avons pu en débattre et ensuite le postulant est venu présenter son postulat sans aucun problème.*

*Moi, je m'oppose simplement au fait que nous n'ayons pas eu de texte. Pas le libellé, le libellé il est là, je trouve quand même étonnant de votre part, Mme Sisto-Zoller car vous avez quand même été secrétaire du Conseil et cela n'aurait pas dû vous échapper. Je suis désolée, mais je m'oppose à ce que ce postulat soit débattu ce soir.*

Mme la Présidente demande si un conseiller ou une conseillère désire s'exprimer à ce propos. Cela n'étant pas le cas, Mme la Présidente propose que le désir de Mme Rosana Joliat, de retirer ce postulat de l'ordre du jour, soit voté.

Mmes Rosana Joliat et Suzanne Sisto-Zoller acceptent cette procédure.

C'est à la majorité que le développement de ce postulat est accepté par le Conseil. Le postulat sera donc développé au point N° 11.

**Mme Rosana Joliat, PLR**

*Je pense que l'on bafoue les règles établies et je ne trouve pas cela normal.*

Mme la Présidente prend note de la remarque de Mme Rosana Joliat et promet que le Bureau sera désormais plus attentif.

La parole au sujet de l'ordre du jour n'étant plus demandée, Mme la Présidente soumet à l'approbation du Conseil l'ordre du jour modifié au point N° 3 "Démission – Assermentation".

L'ordre du jour modifié est accepté à une large majorité.

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 08 décembre 2011
3. Démission - Assermentation
4. Communications de la Présidence
5. Communications de la Municipalité
6. Communications éventuelles de la Commission des finances
7. Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)
8. Communications éventuelles de la Commission des affaires régionales et intercommunales (CARIC)
9. Rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux – art. 40, lettre g du Règlement du Conseil communal
10. **Préavis N° 7-2012** – Baumettes – Création d'un terrain multisports sur la parcelle contigüe à la halle de tennis et aménagements paysagers  
Dépôt de préavis – discussion préalable  
*Présidence: Fourmi rouge*
11. Motions, postulats, interpellations.
12. Questions, propositions individuelles et divers

Mme la Présidente rappelle que les démissions doivent être transmises avant la séance du Bureau siège afin que le point "Démission" soit inclus à l'ordre du jour et que ce genre de petit problème n'arrive pas. Pour cette fois le Bureau propose une modification de l'ordre du jour puisque qu'il s'agit d'un cas d'urgence (démission faisant suite à un déménagement).

## **2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 08 décembre 2011**

*J'ouvre maintenant la discussion sur ce procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 08 décembre 2011.*

La discussion n'étant pas demandée, il est procédé au vote :

*C'est à la majorité moins une abstention que ce procès-verbal est accepté.*

*Un très grand merci à Mmes Charlet et Barreau pour leur excellent travail de rédaction et de relecture.*

## **3. Démission - Assermentation**

*Comme annoncé, nous avons reçu une démission. Je vais vous lire la lettre de Mme Sylvia Mermoud du groupe PLR qui se voit contrainte de démissionner au 31 décembre 2011 en raison d'un déménagement.*

*"Madame la Présidente,  
Madame la Syndique, Mesdames et Messieurs les Municipaux et Conseillers communaux,*

*Comme je l'avais déjà annoncé à certains d'entre vous, mon souhait était de quitter la Commune de Renens et lorsque vous me lirez, ce sera "chose faite".*

*Dès lors, je présente ma démission au Conseil communal et à la commission des finances au 31 décembre 2011 et souhaite plein succès au groupe PLR, à tous les autres groupes ainsi qu'à la Municipalité.*

*Tout en formulant mes meilleurs vœux pour l'année 2012, je vous envoie à toutes et à tous mes salutations distinguées.*

*Sylvia Mermoud"*

*Mme Rosana Joliat, Présidente du groupe PLR, m'a informée que les deux "viennent-ensuite" ayant renoncé à siéger et n'ayant pas pu contacter la personne suivante, le groupe PLR présentera le ou la remplaçant(e) de Mme Sylvia Mermoud lors du Conseil de février. Mme Sylvia Mermoud était aussi membre de la commission des finances, son remplaçant sera aussi connu au prochain Conseil.*

*Pour faire suite à la démission de M. Jakup Ahmetti, du Groupe des Verts, Mme Sylvia Sandoz ayant renoncé à siéger en raison d'un déménagement imminent, c'est M. Xhevat Gashi qui figurait sur la liste des "viennent-ensuite" qui complètera la liste des Verts.*

*M. Xhevat Gashi, je vous prie de bien vouloir vous avancer devant le pupitre afin que nous puissions procéder à votre assermentation*

*Je prie l'assemblée de bien vouloir se lever.*

Mme la Présidente donne lecture de la formule du serment et prie M. Xhevat Gashi de lever la main droite à l'appel de son nom et de s'engager en répondant par "Je le promets".

Serment:

**«Vous promettez d'être fidèle à la Constitution Fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.**

**Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer.» (Art. 9 LC)**

#### 4. Communications de la Présidence

- **Election complémentaire au Conseil d'Etat du 18 décembre 2011 (2ème tour)**

- *Résultats*

Electeurs inscrits	Cartes de vote reçues	Bulletins				Participation
		Rentrés	Blancs	Nuls	Valables (dont blancs)*	
7'902	1'900	1'898	25	15	1'883	24.02 %

\*s'obtient en déduisant les bulletins nuls des bulletins rentrés

BULLETINS	Provenant des partis ou groupements		Sans dénomination	Total des bulletins
	CVD-UDC	Les Verts		
compacts	618	1'181	--	1'799
modifiés	0	0	--	0
sans dénomination de parti	--	--	59	59
<b>TOTAL</b>	<b>618</b>	<b>1'181</b>	<b>59</b>	<b>1'858</b>

## Résultats du Canton

Electeurs inscrits	Bulletins				Participation
	Rentrés	Blancs	Nuls	Valables (dont blancs)	
396'990	120'465	2'941	535	119'930	30.34 %

Bulletins par liste						
No	Listes	Bulletins			Parts en %	
		Compacts	Modifiés	Total	des bulletins de parti	du total des bulletins
01	CDV-UDC	50'303	51	50'354	44.34 %	43.04 %
02	Les Verts	63'157	62	63'219	55.66 %	54.04 %
Total des bulletins de parti		113'460	113	113'573	100.00 %	97.08 %
Bulletins sans dénomination			3'416	3'416		2.92 %
Total général des bulletins		113'460	3'529	116'989		100.00 %
Total (%)		96.98 %	3.02 %	100.00 %		

Classement des candidats (dans l'ordre des suffrages)

Rang	Candidats	Suffrage	% Suffrages	Statut
1	<b>METRAUX Béatrice</b>	<b>64'807</b>	<b>54.04 %</b>	<b>Elue</b>
2	RAPAZ Pierre-Yves	51'755	43.15 %	Non Elu
	Voix Eparses	427	0.36 %	

- Votations et élections du 11 mars 2012**

*Le 11 mars prochain auront lieu les élections pour le Grand Conseil Vaudois et le 1<sup>er</sup> tour de l'élection au Conseil d'Etat.*

*Pour l'arrondissement de l'ouest lausannois, 7 listes ont été déposées pour le Grand Conseil, et 21 personnes sont candidates au Conseil d'Etat.*

*Pour le bon déroulement du dépouillement de ces élections ainsi que pour les 5 objets fédéraux, nous aurons besoin d'environ 100 personnes.*

*Si vous connaissez quelqu'un de motivé à participer à cette journée, merci de l'annoncer à Mme Charlet, de même si vous ne souhaitez pas y participer.*

- **Carnet noir**

*Le Bureau tient à présenter ses plus sincères condoléances à M. Hasan Dinç qui a perdu, pendant les fêtes, son Papa ainsi qu'à M. Silvio Torriani qui a perdu sa sœur. Nous sommes de tout cœur avec vous dans ces moments si douloureux et difficiles.*

- **Naissance**

*Nous félicitons Mme Florence Widmer pour la naissance le 31 décembre 2011 de sa petite Alix Léonie. Selon la formule consacrée : la Maman et l'enfant se portent bien.*

- **PALM**

*Le Palm (projet d'agglomération Lausanne-Morges) vous convie le mardi 21 février 2012 de 18h00 à 20h00 au théâtre de Beausobre à Morges où il vous sera présenté la future planification urbaine orientée sur les principes de durabilités destinée à relever les défis liés à l'environnement, à la mobilité et à l'urbanisation. A relever la présence des Conseillers d'Etat et des Présidents des schémas directeurs du PALM pour cette séance.*

Mme la Présidente ouvre la discussion sur les communications de la Présidence.

La parole n'étant pas demandée, la discussion sur les communications de la Présidence est close.

## 5. Communications de la Municipalité

La Présidente demande à la Municipalité si elle a d'autres communications que celles que les conseillers ont reçues par écrit.

- **Mme Marianne Huguenin, Syndique**

*Merci Mme la Présidente,*

*Nous avons effectivement d'autres communications. Toutefois, je souhaiterais au préalable vous souhaiter, nous souhaiter, ainsi qu'à la population de Renens qui nous écoute une toute bonne Année 2012. Je souhaite également des débats vifs mais intelligents!*

*M. Jean-François Clément répondra à une interpellation de Mme Line Rouyet sur une antenne SIE à Renens; il répondra également à une question de Mme Maud Catillaz sur la question de*

*qui paie des impôts à Renens. Mme Tinetta Maystre, quant à elle, aura l'occasion de vous informer sur l'aboutissement d'un concours d'urbanisme à Malley.*

*Pour ma part, j'ai deux informations à vous communiquer, dont voici la première:*

*Desserte poste à Renens – Contacts avec La Poste et  
situation de la Poste de Renens-Village*

*Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,*

*La Municipalité tient à informer le Conseil communal des deux entrevues qu'elle a eues avec La Poste, suite à sa demande de rencontre, ainsi que des suites qu'elle entend donner après les informations qu'elle a reçues de La Poste.*

*En mai 2011, La Poste Suisse a demandé une entrevue à une délégation de la Municipalité pour évoquer la situation du réseau postal à Renens. Une première entrevue a eu lieu fin mai, lors de laquelle les 2 représentants de La Poste Suisse ont fait part du fait qu'une réflexion était en cours chez eux sur la situation actuelle et l'avenir de la Poste de Renens Village, en fonction de différents éléments tels que la fréquentation, le chiffre d'affaires et l'état des locaux.*

*Lors de ce premier entretien de prise de contact, La Poste a insisté sur sa volonté de consulter les autorités locales, ainsi que le lui intime la loi (Ordonnance sur la Poste du 26 novembre 2003, article 7), sur sa volonté de dialogue, sur le fait que rien n'était décidé à ce stade, et sur la confidentialité qu'elle souhaitait conserver quant à sa démarche. Elle s'est enquis aussi des projets de développement de la Commune aux alentours de Renens Village.*

*De son côté, la délégation de la Municipalité de Renens lui a fait part à cette occasion de l'attachement de la Municipalité toute entière à conserver une desserte postale digne de ce nom à Renens Village, ainsi que de l'attachement de la population et du Conseil communal à cet Office de poste, attachement manifesté de façon diverses, telles que pétitions ou interventions au Conseil communal.*

*Lors de la deuxième entrevue qui a eu lieu en septembre, la Municipalité a fait part aux représentants de La Poste du fait qu'elle ne souhaitait pas continuer une démarche dans la confidentialité, mais associer population et Conseil communal à la discussion qui doit avoir lieu sur l'avenir de la Poste de Renens Village. Elle a proposé d'inviter la population à une séance publique, lors de laquelle les représentants de La Poste feraient part de leur analyse et des solutions diverses qui peuvent être envisagées. La Municipalité souhaite que La Poste puisse tenir compte des avis exprimés et que, sous une forme à déterminer, les habitants et usagers de la Poste du Village soient associés à la recherche d'une solution si possible profitable à tous.*

*Cette séance a été fixée le mardi 6 mars à 20 h.00, dans la salle de Paroisse du Temple de Renens, au Village. Une invitation sera envoyée aux habitants (Renens Carrefour du 10 février et papillon dans le quartier).*

*La deuxième information est au sujet de l'emplacement des stands de marché.*

*Nous avons eu plusieurs remarques de tous les partis concernant l'emplacement des stands de marché, surtout en hiver. Les membres des partis se plaignant d'être un peu hors du passage et derrière le marché. Nous avons étudié, aussi en vue des élections cantonales qui se dérouleront à nouveau en hiver, une solution qui sera pour l'instant une solution transitoire. Dès ce samedi, les partis seront entre la place de jeux et la Migros. Des représentants de la police du Commerce et de la voirie seront présents pour cette première installation qui est plus dans l'axe de passage des gens; en tout cas pendant l'hiver lorsqu'il n'y a pas la buvette. A nouveau c'est une solution provisoire et nous entendrons les avis et les expériences des uns et des autres.*

- **Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale**

*Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,*

*Cette communication concerne le site de Malley et son développement urbanistique, et dans ce cadre à une invitation à une exposition.*

*Suite à la présentation du schéma directeur intercommunal de Malley (SDIM), faite au Conseil communal lors d'une préséance au mois de mai 2011 et, à la suite, à la population, le bureau du SDOL a organisé un concours d'urbanisme et d'espaces publics.*

*Ce concours portait sur le périmètre plus restreint de « Malley Centre » situé sur les communes de Prilly et Renens, délimité au nord par les voies CFF et la halte de Malley en cours d'achèvement, à l'ouest par le chemin de l'Usine à gaz, au sud par l'avenue de Longemalle et à l'est par l'avenue de Chablais.*

*Le but de ce concours SIA, basé sur la loi sur les marchés publics, permet de choisir le mandataire qui sera chargé d'élaborer les plans de quartier qui définiront précisément la nouvelle affectation de ce territoire autour de la halte de Malley, et ce, dans le respect du SDIM.*

*La phase "concours" et les travaux du jury viennent de s'achever et les projets rendus seront exposés au public dès le 15 février prochain sur le site scolaire du Léman, à la salle polyvalente du bâtiment Joran.*

*Le vernissage aura lieu le mardi 14 février à 17h00. Vous y êtes cordialement invités, de même que la population.*

- **M. Jean-François Clément, Conseiller municipal**

**REPONSE ORALE**

*A la question de Mme Maud Catillaz relative au taux de la population de Renens qui paie des impôts*

---

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*Lors de la séance du Conseil communal du 10 novembre 2011, Mme la Conseillère communale a demandé à connaître le taux de la population de Renens qui paie des impôts*

*En préambule, il est utile de rappeler que la Commune de Renens a délégué à l'Administration cantonale des Impôts (ACI), le mandat de la perception des impôts. L'ACI établit des statistiques et nous renseigne régulièrement.*

*Le traitement des déclarations d'impôts requiert un important travail. Il existe un décalage temporel entre la déclaration et la décision de taxation. Raison pour laquelle des acomptes sont perçus par l'ACI.*

*A la date du 31 octobre 2011, alors que le 97.05% des déclarations avait été traité pour l'année fiscale 2009, 8'150 contribuables renonais sur un total de 10'738 bénéficiaient d'un revenu imposable. Ceci représente 75.9%. Le nombre d'habitants était alors de 19'122 (source SCRIS).*

*Pour le Canton de Vaud, selon les derniers relevés statistiques (2007), le pourcentage des contribuables payant des impôts se montait à 84.54%.*

*Pour Renens, le pourcentage de personnes ne bénéficiant pas d'un revenu imposable est de 24.10%, taux qui est donc plus élevé que la moyenne cantonale (15.46%), ce qui est usuel pour les villes. Il s'agit notamment de personnes aux études, de personnes avec de faibles revenus (salariés ou indépendants), de personnes au bénéfice des PC. A titre de comparaison, pour la même période, ce taux est de 23.2% à Yverdon, de 23.3% à Montreux.*

*Les règles en matière d'impôt sont claires, précises et universelles. Le suivi et le traitement des déclarations d'impôt sont minutieux. Les contribuables qui ne payent pas d'impôt sur le revenu sont en parfaite conformité avec la législation actuelle en matière de fiscalité.*

*La Municipalité considère avoir ainsi répondu à la question de Mme Maud Catillaz*

#### REPONSE

*A l'interpellation de Mme Line Rouyet relative à la pertinence de créer  
une antenne SIE à Renens*

*Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs,*

*Lors de la séance du conseil communal du 8 décembre 2011, Mme la Conseillère communale Mme Line Rouyet du PS a interrogé la Municipalité au sujet de la SIE.*

#### Rappel de la question

*"Je souhaite vous soumettre une question qui m'a été transmise et qui a été soulevée notamment dans le cadre de l'association AVIVO.*

*Depuis le déménagement du siège du SIE à Crissier, il n'existe plus à Renens de réception du service de l'électricité. Plusieurs personnes se plaignent de ce départ en raison de la difficulté de se rendre facilement au siège actuel en cas de problèmes ou des questions diverses.*

*Dès lors, ne serait-il pas possible d'imaginer une antenne SIE (même petite) dans notre Commune afin de faciliter la vie de certains citoyens renanais ?"*

### *Pertinence d'une antenne SIE à Renens*

*Pour mémoire, en 2007, le Conseil d'administration de SIE SA a entrepris une importante réflexion sur la stratégie à définir pour affronter l'ouverture du marché de l'électricité en Suisse envisagée en 2008. Ces études approfondies visaient à dégager la voie la plus performante pour les clients SIE et la mieux à même d'assurer l'avenir de l'entreprise.*

*La décision retenue a été de se concentrer sur l'activité d'acheminement de l'électricité et de confier les activités commerciales à une nouvelle entité dont SIE SA serait actionnaire.*

*L'activité d'acheminement de l'électricité devient alors la mission première de SIE SA, avec la volonté de garantir aux clients une offre durable de services performants et sûrs.*

*Les activités commerciales, négociation des contrats avec les fournisseurs ou avec les clients éligibles, ainsi que l'activité de facturation sont externalisées. La nouvelle société, de taille plus conséquente, est plus à même de négocier les contrats avec les producteurs d'électricité. Par ailleurs des synergies au niveau de la facturation favorisent une gestion plus économique de celle-ci.*

*Dès le 1<sup>er</sup> avril 2008, une nouvelle société est créée et porte le nom de Romande Energie Commerce SA. SIE SA participe à sa constitution et entre dans le capital-actions.*

*Romande Energie Commerce SA reprend les activités commerciales assumées jusqu'à ce jour par SIE SA. Basée à Morges, notre partenaire, Romande Energie Commerce SA devient le contact privilégié pour tout ce qui a trait à la facturation, pour la clientèle des quatre communes desservies par SIE SA. A noter que Romande Energie Commerce SA est devenue la plus grande société de commercialisation de l'énergie électrique en Suisse romande.*

*Enfin, afin de regrouper sur un même site le secteur administratif de la société et celui inhérent à l'entretien et l'exploitation du réseau, le siège de SIE SA de Renens déménage à Crissier le 1<sup>er</sup> novembre 2011. Une antenne TvT reste cependant à Renens.*

*En conclusion, les activités de facturation de SIE SA ayant été déléguées à Romande Energie Commerce SA à Morges, il n'est ni utile, ni pertinent de maintenir une antenne à Renens. Le déménagement de SIE SA à Crissier n'altère pas l'offre SIE à la population de Renens.*

*La Municipalité considère avoir ainsi répondu à l'interpellation déposée par Mme Line Rouyet.*

La Municipalité ne souhaitant plus s'exprimer, Mme La Présidente ouvre la discussion sur les Communications de la Municipalité

- **Mme Geneviève Bonzon, UDC**

*Madame la Syndique,  
Mesdames et Messieurs les Municipaux,  
Chers Collègues,*

*Je me réfère au communiqué de la Municipalité à la page 3. Un don de Noël a été octroyé à 20 personnes bénéficiaires de prestations complémentaires. Loin de moi l'idée de contester cette action. Bien au contraire, mais tout en sachant que logiquement toute personne au bénéfice des PC est de condition modeste, je demande à la Municipalité comment s'est effectué son choix et par quel biais lui parviennent les dossiers des bénéficiaires.*

*Je vous remercie pour votre réponse.*

**M. Jean-Pierre Rouyet, Conseiller municipal**

*N'étant pas sûr de la réponse, je préférerais vous répondre la prochaine fois. Merci*

- **Mme Patricia Zürcher, PS**

*Mesdames et Messieurs les Municipaux,  
Chers collègues,*

*Je profite de la communication de la Municipalité au sujet de l'adhésion de la bibliothèque du Léman à l'Association BiblioVaud fraîchement constituée pour vous annoncer que Globlivres, la bibliothèque interculturelle de Renens, y adhère elle aussi et qu'elle participera le samedi 04 février 2012 au samedi des bibliothèques, la première manifestation officielle organisée par BiblioVaud.*

*Comme vous pourrez le découvrir sur les flyers présents sur vos tables, Globlivres vous accueillera de 09h30 à 16h00 et proposera ce jour-là une exposition, un concours et deux dégustations autour du thème de cette manifestation "L'arbre aux saveurs" ainsi que des contes pour les petits racontés en sept langues différentes. Merci.*

- **Mme Nicole Haas-Torriani, Fourmi rouge**

*Je voulais remercier la Municipalité pour sa réponse détaillée sur la question de l'eau du robinet. Je vois que tout le monde peut boire sans problème l'eau du robinet de Renens. Nous économiserons peut-être des bouteilles à jeter. Merci.*

- **Mme Maud Catillaz, UDC**

*Je souhaite également remercier la Municipalité pour sa réponse détaillée.*

La parole n'étant plus demandée, la discussion sur les communications de la Municipalité est close.

## **6. Communications éventuelles de la Commission des finances**

Mme la Présidente demande si la Commission des finances a des communications à transmettre.

- **M. Eugène Roscigno, Président de la Commission des finances**

*J'ai participé, le 22 décembre, à l'AG extraordinaire des actionnaires de SIE SA «Service intercommunal de l'électricité» où je représente la commune de Renens.*

*Le but de cette AG était d'accepter le transfert du siège social du SIE SA de Renens à Crissier dans leurs nouveaux locaux, au ch. de la Gottrause 11, où la société dispose de ses propres locaux.*

*Cette séance a eu lieu avec les représentants des communes de Crissier, Chavannes et Ecublens.*

*Lors de notre séance de pré-conseil, la COFIN a décidé en accord avec la COGEST que la séance commune entre COFIN et COGEST, aura lieu après le 15 mai, soit une fois que la COFIN, aura terminé la vérification des comptes 2011. Le sujet que traiteront les deux commissions est «Les comptes d'attente» et ce travail ne peut s'effectuer qu'une fois, ceux-ci bouclés. Une date en accord entre les deux Commissions et la Municipalité sera fixée dès que possible*

*Lors de notre séance, le service des finances nous a proposé deux légères modifications de la présentation du plan comptable pour les comptes 2011.*

- *la compilation budgétaire des charges et revenus par nature pour les groupes d'immeubles de même genre (bâtiments scolaires, administratifs, etc.)*

*La COFIN a accepté ce point à l'unanimité*

- *le regroupement des comptes achats mobilier/équipement et renouvellement mobilier/équipement*

*La COFIN a accepté ce point à l'unanimité, moins une abstention*

*Préavis N° 7-2012 Baumettes – Création d'un terrain multisports sur la parcelle contigüe à la halle de tennis et aménagements paysagers*

*Le financement de ce préavis est conforme, au plan des investissements*

*Le montant relatif à la construction d'un terrain multisports figure au plan des investissements 2011-2015 (2016-2020) adopté par la Municipalité le 29 juillet 2011, comme suit: Section 3620 «Espaces verts»: CHF 250'000.-, N° 3620.5060.329 «Baumettes -*

*aménagement d'un terrain multisports.»*

*Le coût du capital (amortissements + intérêts) représente un coût de fonctionnement annuel de CHF 25'850.- pendant 10 ans. Ce coût se décompose de la manière suivante: amortissement CHF 22'000.- et intérêts pour CHF 3'850.-*

*La subvention du Canton et éventuellement le don d'un Club Service viendront en déduction du crédit accordé et seront comptabilisés sur les comptes N° 3620.6610.32 «Subvention cantonale» et N° 3620.6190.32 «Dons Clubs de service.»*

*Mis à part le coût du capital, l'aménagement d'un terrain multisports n'entraîne pas d'augmentation significative des charges liées au fonctionnement.*

*La commission accepte les incidences financières de ce préavis à l'unanimité*

Mme la Présidente exprime sa satisfaction de savoir que la séance commune avec la Commission de gestion est prévue et ouvre la discussion sur les communications de la Commission des finances.

Personne ne souhaitant s'exprimer, Mme la Présidente clôt la discussion.

**7. Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)**

Mme la Présidente demande si la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire a des communications à transmettre.

Personne ne souhaitant s'exprimer, Mme la Présidente clôt la discussion.

**8. Communications éventuelles de la Commission des affaires régionales et intercommunales (CARIC)**

Mme la Présidente demande si la Commission des affaires régionales et intercommunales a des communications à transmettre.

Personne ne souhaitant s'exprimer, Mme la Présidente clôt la discussion.

**9. Rapport(s) éventuel(s) des membres de conseils intercommunaux – art. 40, lettre g du Règlement du Conseil Communal**

Mme la Présidente demande si un conseiller désire faire part de son rapport.

Personne ne souhaitant s'exprimer, Mme la Présidente clôt la discussion tout en soulignant qu'il est regrettable que personne n'ait saisi l'opportunité de cet ordre du jour léger pour

présenter leur rapport. Elle rappelle qu'il avait été demandé, par le biais du Bureau, de faire passer le mot dans les divers groupes.

#### **10. Préavis N° 7-2012 – Baumettes – Création d'un terrain multisports sur la parcelle contigüe à la halle de tennis et aménagements paysagers**

Mme la Présidente ouvre la discussion sur le dépôt de ce préavis.

La discussion n'est pas demandée.

Mme la Présidente informe que le préavis N° 7-2012 sera présidé par le groupe Fourmi rouge. Les 8 commissaires désignés sont les suivants.

Fourmi rouge : M. Vincent Keller, Président-rapporteur  
Mme Ellen-Mary Dreier

Les Verts : Mme Véronique Bovey-Diagne

PLR : Mme Elodie Joliat  
Mme Betty Forestier

UDC : Mme Sandra Martins

Parti socialiste : M. Antoine Steiner  
M. Ali Korkmaz

#### **11. Motions, postulats, interpellations.**

- **Développement du postulat de Mme Suzanne Sisto-Zoller, Fourmi rouge**  
Pour une politique plus active du logement demandant à la Municipalité d'acheter ou de construire des logements et de les louer à prix coûtant, afin de les soustraire à la spéculation immobilière

Comme il a été décidé au début du Conseil, Mme la Présidente prie Mme Suzanne Sisto-Zoller de venir développer son postulat.

*Pour le groupe Fourmi rouge:*

*La pénurie de logements est une réalité incontestée.*

*Je suis allée voir si je trouvais des éléments statistiques. Les éléments statistiques trouvés m'ont impressionné, car je ne pensais pas que c'était si grave que cela. Le taux de logement vacants est particulièrement bas dans l'Ouest lausannois.*

*Un taux de vacance de 1,5%, est considéré comme normal: il devrait permettre à chacun de trouver facilement un logement adapté à ses besoins. Or, le taux est dans l'Ouest lausannois*

*de 0.15%, soit 10 fois inférieur à la norme! Par exemple, la statistique officielle de l'observatoire cantonal du logement indiquait 7 logements vacants à Renens au 1er juin 2011 (appartements à louer et à vendre). Les conséquences de cette pénurie sont la hausse des loyers et la spéculation foncière.*

*Les personnes qui doivent ou désirent déménager n'y arrivent pas et vivent des situations dramatiques.*

*Jusqu'à présent, la Commune a joué un rôle important dans le domaine de la création de logements, par la mise à disposition de terrains, la planification territoriale, le subventionnement, conformément aux dispositions de la loi cantonale sur le logement.*

*Le but de notre postulat est de demander à la Municipalité de faire un pas supplémentaire et d'agir directement dans ce domaine, en créant ou achetant des logements, qui seraient ainsi hors du marché spéculatif, comme le sont en principe ceux appartenant aux coopératives d'habitation.*

*Il est notoire que les promoteurs, en principe, ne perdent pas d'argent, mais en gagnent, nous pensons que cette proposition ne devrait pas induire des coûts sur le long terme. Louer à prix coûtant ne doit à notre avis pas signifier louer à perte, ni laisser se détériorer les logements, qui doivent pouvoir être entretenus et rénovés régulièrement. Nous devrions pouvoir faire cela. Si les promoteurs arrivent à le faire, en gagnant de l'argent, comment nous devrions le faire en en perdant. Notre avis est que nous pourrions le faire sans que cela coûte cher à long terme.*

*Nous préconisons là un changement de politique de la Commune en la matière: jusqu'à présent, si la Commune était propriétaire de logements, c'était pour ainsi dire "accidentel", car le but était la maîtrise du sol dans des objectifs d'aménagement du territoire, et non la création d'un parc de logements communaux.*

*Nous vous demandons d'étudier notre proposition, qui a pour double avantage de chercher des solutions à une des difficultés importantes auxquelles les habitants sont confrontés et de ne pas induire de frais à long terme.*

*Il est clair que ce n'est pas quelques chose de facile et peut-être que cela vaudrait la peine de faire une commission, d'autant plus que les collègues, à ma droite, de ce côté, n'ont pas eu le temps d'en discuter, donc on pourrait faire une commission avant de décider de renvoyer à la Municipalité.*

Mme la Présidente remercie Mme Suzanne Sisto-Zoller et informe qu'elle a bien pris note du développement de son postulat ainsi que de sa demande d'une création de commission.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur ce postulat.

La parole n'étant pas demandée, il est procédé au vote sur la proposition de renvoyer ce postulat à une commission, pour ce faire il faut qu'un dixième des membres acceptent cette demande.

Il en ressort que bien plus qu'un dixième des membres accepte de renvoyer ce postulat en commission.

Les noms des commissaires sont les suivants:

<u>Les Verts</u> :	M. Alberto Mocchi
<u>Fourmi rouge</u> :	Mme Suzanne Sisto-Zoller Mme Nicole Haas-Torriani
<u>PLR</u> :	M. Roland Divorne M. Jean-Daniel Roulier
<u>UDC</u> :	M. Stéphane Montabert
<u>Parti socialiste</u> :	M. Daniel Rohrbach M. Didier Vienet

Mme la Présidente informe que selon l'usage, il appartient à la première personne nommée, soit M. Alberto Mocchi, de convoquer tous les commissaires afin de fixer une date.

### **Mme Marianne Huguenin, Syndique**

*La Municipalité précise qu'elle aurait également demandé un renvoi à une commission. C'est un sujet important qui nécessite que l'on en débattenne ensemble sereinement. La tradition est qu'il y ait un premier débat entre une délégation de la Municipalité et la commission d'entrée en matière pour des postulats. Il est entendu que les membres de la Commission peuvent ensuite débattre entre eux s'ils le souhaitent. Dès lors, nous préciserons à M. Alberto Mocchi les noms des conseillers municipaux afin de fixer une date ensemble.*

- **Interpellation de Mme Irina Krier, Les Verts**  
au sujet de la politique communale en matière d'affichage sauvage

*Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Municipaux, chères et chers collègues,*

*Il y a quelques jours, les habitants de Renens ont été surpris au matin par des panneaux publicitaires représentant des femmes en petite tenue accrochés au mobilier urbain. La réaction a été rapide et elles ont été décrochées, mais ce non sans avoir choqué quelques habitants.*

*De plus j'ai remarqué que durant les dernières campagnes électorales et de votations, il y a eu des abus importants d'affichage sauvage, qui est toléré mais néanmoins interdit s'il obscurcit la visibilité routière ou s'il est apposé à du mobilier public. Plusieurs panneaux sont restés pendant des semaines sur des panneaux de zones 30 à l'heure ou devant des carrefours.*

*Je tiens donc à demander à la municipalité de clarifier la politique face à l'affichage sauvage. Dans quelles conditions est-il toléré, et y a-t-il des sanctions appliquées outre le retrait des*

panneaux incriminés ?

### Réponse de M. Olivier Golaz, Conseiller municipal

*Bonsoir Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,*

*Mme Krier, vous avez raison, il existe bien sûr un règlement communal en la matière qui définit bien une règle et l'affichage dit "sauvage" et normalement pas autorisé. Malheureusement, je n'ai pas vu l'affichage que vous décrivez; je le regrette peut-être. Toutefois les policiers de Renens l'ont certainement vu puisque les affiches ont été enlevées.*

*Mais je pense que le plus sage est de vous répondre pour la prochaine fois. Je vous communiquerai le cadre général en ce qui concerne l'affichage à Renens. Merci.*

- **Interpellation de Mme Patricia Zürcher, PS**  
au sujet de l'APEMS du Nord: une alternative pour tous au réfectoire d'autrefois?

#### Historique

*Jusqu'au mois de décembre 2010, les enfants du Nord de la Ville fréquentant les établissements scolaires des Pépinières, de Verdeaux et du 24-Janvier pouvaient prendre leur repas de midi au réfectoire situé dans la salle de paroisse du Temple de Renens-Village. Celui-ci les accueillait de 12h00 à 13h20 et leur proposait un repas et un encadrement assuré par des adultes bénévoles, le tout pour une somme allant de CHF 5.- à CHF 9.50 et calculée en fonction du salaire des parents.*

*Or depuis le mois de janvier 2011, suivant son désir de faciliter la vie des familles dont les deux parents travaillent, la Ville de Renens a décidé de remplacer ce réfectoire par une nouvelle APEMS (structure d'Accueil Pour Enfants en Milieu Scolaire) située dans le même quartier et destinée aux mêmes enfants.*

*Cette nouvelle structure d'accueil présente, certes, des avantages incontestables : en effet, celle-ci peut accueillir les enfants avant l'école, dès 7h00, puis à midi pour le repas, et enfin après l'école, pour le goûter et un moment de détente en attendant le retour des parents.*

*Cependant, pour pouvoir bénéficier du soutien financier accordé par le canton aux APEMS, cette structure doit respecter un certain nombre de conditions (nombre de mètres carrés minimal en fonction du nombre d'enfants accueillis, éducatrices diplômées, etc.). Et ces exigences se font clairement sentir, hélas, sur le prix des prestations proposées.*

*Malheureusement, cette augmentation du prix de la prise en charge à midi (repas + encadrement professionnel) a surpris bon nombre de parents dont les enfants fréquentaient jusque alors le réfectoire, au point de faire naître une véritable grogne chez certains d'entre eux, voire de les faire renoncer à cette prestation pourtant bien précieuse pour ceux qui n'avaient pas d'autre solution de garde.*

*C'est la raison pour laquelle nous souhaiterions en savoir un peu plus sur la population qui fréquentait jadis le réfectoire et sur celle qui fréquente aujourd'hui l'APEMS.*

### Un nouveau tarif pour un nouvel encadrement

*Si le nouveau barème proposé par l'APEMS s'avère tout à fait abordable pour une famille à bas salaire, ce qui constitue un bon point pour la Ville, plus on grimpe dans l'échelle des salaires, plus la facture finale paraît surprenante, voire déconnectée de toute réalité lorsqu'on atteint le fameux plafond !*

*A titre d'exemple, prenons le cas d'une famille X dont le revenu global atteindrait tout juste le plafond de ce barème, soit le fameux "revenu maximum" fixé à CHF 11'750.- par mois, et voyons quelles répercussions concrètes aurait ce changement de structure d'accueil sur le coût des repas de midi de ses enfants.*

*Jusqu'en décembre 2010, cette famille payait au réfectoire CHF 9.50 par accueil de midi (repas + encadrement) et par enfant. Le fait de faire manger ses deux enfants au réfectoire lui revenait donc à CHF 19.- en tout et pour tout.*

*Or, si elle inscrivait aujourd'hui ces deux mêmes enfants à l'APEMS pour l'accueil de midi, elle paierait désormais CHF 24.- par enfant, compte tenu du fait qu'à partir du 2<sup>ème</sup> enfant inscrit, les familles ont droit à une réduction de 20% sur les frais d'encadrement pour le 2<sup>ème</sup> enfant et les suivants !*

*En clair, si la famille X pouvait autrefois faire manger ses deux enfants au réfectoire pour la somme de CHF 19.- par midi, ce même accueil pour deux lui reviendrait désormais à CHF 48.- !! L'augmentation représente donc plus de deux fois et demi la somme facturée autrefois, et cela, entre autres, parce que le suivi des enfants est désormais assuré par des éducatrices diplômées, ce qui fait exploser la facture de l'encadrement, alors que le prix du repas, lui, a été fixé à un montant forfaitaire de CHF 7.- pour tout le monde.*

*Même si le revenu de la famille X est tout à fait confortable, et même si cette famille adhère pleinement au principe de solidarité qui veut que les plus riches paient une partie de la facture des familles moins bien loties qu'elle, leur demander CHF 48.- pour offrir un repas et une demi-heure de jeux à leurs deux enfants paraît tout de même exagéré, voire franchement rédhibitoire si celle-ci a besoin d'un tel encadrement deux ou trois fois par semaine !*

### L'APEMS et les éducatrices diplômées : un réel besoin pour les repas de midi ?

*Si un encadrement tel que peut l'offrir une APEMS se justifie pour les plus jeunes élèves et pour un accueil tout au long de la journée, on est en droit de se demander si pour les plus grands (3<sup>ème</sup> - 6<sup>ème</sup>), un encadrement par des bénévoles tel qu'il était pratiqué par le réfectoire jusqu'à fin 2010 ne serait pas suffisant et plus adapté pour le repas de midi.*

*En effet, un tel encadrement permettrait à tous les parents, quel que soit leur revenu, d'assurer à leurs enfants un repas chaud à midi et un moment convivial à un prix abordable.*

*La question qui semble donc se poser est la suivante :*

*N'y a-t-il pas deux besoins différents au sein de la population habitant le Nord de notre ville ?*

*Et ne faudrait-il pas, du coup, imaginer deux réponses distinctes à ces deux types de besoins, en faisant cohabiter deux structures aux offres différentes?*

*C'est afin de pouvoir y voir plus clair dans ce dossier que nous souhaiterions obtenir des réponses de la part du service responsable de ces structures aux questions suivantes :*

- 1) *Sait-on combien d'enfants fréquentaient le réfectoire en 2010 ? Et sait-on combien d'enfants fréquentent actuellement l'APEMS du Nord ?*
- 2) *Serait-il possible de savoir combien de familles ne demandent que l'accueil de midi et combien d'entre elles demandent un accueil plus étendu ?*
- 3) *Le service responsable possède-t-il des informations permettant de se faire une idée précise de la répartition des différentes classes de revenus présentes dans la population inscrite au réfectoire en 2010, ainsi que dans la population qui fréquente actuellement l'APEMS du Nord ?*
- 4) *Serait-il possible de savoir quel pourcentage des familles inscrites au réfectoire en 2010 a continué à demander ce même service, soit uniquement le repas de midi, au moment de l'ouverture de l'APEMS ?*
  - *Quel pourcentage a décidé de renoncer à cette prestation et n'a pas réinscrit ses enfants à l'APEMS ?*
  - *Et quel pourcentage a décidé, au contraire, d'élargir sa demande et d'inscrire également ses enfants à l'accueil du matin (7h00-9h00) et/ou à l'accueil de l'après-midi (15h00 – 18 h 30) ?*
- 5) *Une enquête de satisfaction a-t-elle été menée par le service auprès des familles fréquentant l'APEMS depuis son ouverture ?*
- 6) *Et si non, la conduite d'une telle enquête est-elle envisagée ou envisageable ?*
- 7) *Serait-il envisageable de revoir le barème fixant le prix des prestations en fonction du revenu de manière à ce que l'on reste dans des prix qui soient en rapport avec les services proposés ?*

*Nous serions très reconnaissants si le service responsable pouvait nous éclairer sur ces quelques points, afin de nous permettre de poursuivre en toute connaissance de cause notre réflexion sur cette question.*

### **Réponse de M. Jean-Pierre Rouyet, Conseiller municipal**

*Evidemment, nous possédons beaucoup d'information sur les questions posées. Toutefois, je ne suis pas à même d'y répondre maintenant. Ce que je peux dire, c'est que les APEMS sont pratiquement pleins à midi. Les 80 places (40 places au 24-Janvier et 40 autres au Léman) sont pratiquement toutes occupées. Je me rends également compte que les tarifs sont très progressifs, ils varient entre 7 et 15% du revenu et c'est vrai que pour les classes de revenus élevés cela représente des dépenses conséquentes. Nous projetons de revoir ces tarifs mais cela à l'occasion de l'introduction du RDU (revenu déterminant unifié) dans le Canton. Le RDU servira de base dans le tarif des crèches/garderies et des APEMS. Nous attendons donc la mise en place du RDU pour revoir l'ensemble des barèmes. Ce qu'il faut également dire est que nous avons, par exemple, essayé d'ouvrir à l'espace d'Eterpy, aux Baumettes, un réfectoire pour les plus grands (7, 8 et 9<sup>ème</sup>) et que pendant la période d'hiver et au printemps passé (soit pendant 3 ou 4 mois) aucun élève ne s'est présenté à cet espace. Nous avons donc abandonné cette solution qui aurait permis d'avoir un espace-repas au Nord pour le prix de CHF 9.50 le repas.*

*A ce propos, nous allons probablement faire une enquête avec la collaboration de l'Association des Parents d'Elèves pour l'ensemble des élèves, via les parents et l'école. Cette enquête permettra de déterminer les véritables besoins en la matière: soit d'APEMS, soit de réfectoires purement et simplement et également les prix qu'il conviendrait de pratiquer pour cette prestation.*

*Je vous répondrai d'une manière plus complète par écrit.*

Mme Patricia Zürcher remercie M. Jean-Pierre Rouyet pour cette première réponse

### **Mme Véronique Bovey-Diagne, Les Verts**

*Sur la réponse qu'il vient d'être donnée par M. Jean-Pierre Rouyet à l'interpellation de Mme Patricia Zürcher, j'aurai voulu savoir si cette réponse sous-entend que vous allez intégrer la réponse à mon interpellation déjà relativement lointaine, je crois qu'elle datait de septembre de l'année dernière, à propos des prestations-repas pour les grands?*

### **Réponse de M. Rouyet, Conseiller municipal**

*Nous n'allons pas intégrer les deux réponses, vu que ce sont deux interpellations différentes. Il y aura donc deux réponses distinctes. La réponse à votre interpellation est en préparation. Elle portait également sur les devoirs surveillés, sauf erreur. Nous ferons deux réponses séparées.*

### **Mme Nicole Haas-Torriani, Fourmi rouge**

*Je me permets de faire une rectification quant à des affirmations. Les bénévoles ont été supprimés il y a déjà passablement de temps au réfectoire. Il n'y avait plus que des bénévoles pour faire la vaisselle et les nettoyages. Toutes les personnes présentes pour l'animation et l'encadrement sont rémunérées depuis déjà deux ans je crois.*

## **12. Questions, propositions individuelles et divers.**

- **Mme Nicole Divorne, Fourmi rouge**  
au sujet du gaz

*Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Municipaux,  
Chers collègues,*

*En octobre dernier, une tragédie se déroulait dans la ville d'Yverdon. En effet, une maman et sa fille perdaient la vie dans l'explosion de leur appartement, explosion due au gaz alors même qu'il n'est plus possible de cuisiner au gaz dans cet immeuble. Le gaz qui a provoqué*

*l'explosion provenait du réseau de distribution. Pendant l'enquête, il a été constaté qu'en ouvrant la vanne de branchement dans la route, du gaz passe par la conduite de raccordement du bâtiment sinistré. Celle-ci n'est vraisemblablement pas obturée au niveau de l'introduction dans l'immeuble, ce qui a permis au gaz de circuler dans les anciennes conduites à l'intérieur de l'immeuble. Le gaz s'est ensuite infiltré dans plusieurs appartements par les conduites désaffectées. Dans l'appartement qui a explosé, une source de chaleur a enflammé le mélange gazeux, produisant la catastrophe que l'on connaît.*

*Avant la fin de l'enquête, les distributeurs de gaz d'Yverdon ont entamé des investigations et ont pu inventorier des bâtiments qui sont physiquement raccordés au gaz, mais non-consommateurs. 70 immeubles sur environ 2000 ont été identifiés. Il sera proposé à leurs propriétaires d'aller au-delà des prescriptions de la Société Suisse de Gaz et des Eaux (SSIGE) en supprimant définitivement leur raccordement à leur frais.*

*Suite à cette tragédie, des réflexions ont été menées dans toute la Suisse. Avec pour résultat, par exemple que la ville de Nyon va augmenter ses contrôles.*

*En ce qui concerne notre Commune mes questions sont les suivantes :*

- Les prescriptions de la SSIGE sont-elles respectées sur notre territoire ?*
- Notre Commune a-t-elle contacté notre distributeur de gaz afin de mener des investigations identiques à la ville d'Yverdon ?*
- Il se peut que, suite aux investigations, des immeubles soient identifiés comme étant encore raccordés au gaz mais ne l'utilisent plus. Dans ce cas de figure, quelles mesures la Municipalité prendra-t-elle vis-à-vis de leurs propriétaires ?*

*Merci pour votre attention.*

### **Réponse de Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale**

*Madame la Présidente, Madame la Conseillère,*

*Les mêmes réflexions m'ont occupée à la lecture des nouvelles et surtout à la lecture des mesures prises par Yverdon à la suite de ce drame. Dès lors, et je me suis enquis auprès des services industriels lausannois (fournisseur de notre Commune et de nombreuses autres communes de la région pour le gaz). Les SIL vont entreprendre les mêmes démarches. Ils m'ont toutefois assurée qu'il s'agissait des branchements en attente qui sont mis en cause. Il fut un temps où on les encourageait. C'est-à-dire quand le gaz arrivait dans une rue, on branchait les maisons au passage se disant qu'il y avait une économie de frais. Ceci ne se fera dorénavant plus. Les délais des branchements en attente seront raccourcis. Les SIL ont donc aussi pris le taureau par les cornes et étudient la question. Ils m'ont surtout assurés qu'ils avaient, à présent, des prescriptions plus sévères au niveau Suisse et que ces prescriptions vont encore se renforcer puisqu'une réflexion va se prendre au niveau suisse dans le cadre, vous l'avez cité, du SSIGE.*

*Nous suivons l'affaire, nous pensons aussi que c'est important de réagir face à ce qu'il s'est passé et d'assurer la sécurité de la population.*

*J'espère avoir répondu ainsi à votre question et vous assure que nous suivons l'affaire.*

Mme Nicole Divorne remercie Mme Tinetta Maystre pour sa réponse et espère avoir de plus amples informations au fur à mesure que l'évolution se fait dans cette étude.

- **Mme Rosana Joliat, PLR**  
au sujet des zones 30

*Mesdames et Messieurs les membres de la Municipalité,  
Mesdames et Messieurs,*

*Dans les zones 30, il est courant de trouver que les cubes 1020 se déplacent ou sont déplacés. Les services compétents font-ils des contrôles et qui doit les remettre en place?*

*Personnellement, utilisatrice de l'artère de l'avenue des Baumettes, toutes les semaines il y a des changements.*

#### **Réponse de Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale**

*Je vous avoue que je ne sais pas si nous faisons des contrôles particuliers dans ce domaine. Entre voirie et police cela doit être le cas que lorsqu'il y en a un qui est déplacé et qu'il est gênant afin qu'il soit remis en place. Nous sommes également attentifs si quelqu'un nous le signale. Je ne crois pas qu'il y ait de contrôle spécifique mais s'il y a effectivement une remarque qui vient de quelque part ou qui est relevée par la police dans le cadre de ses tournées on arrange l'affaire.*

- **M. Jean-Pierre Rouyet, Conseiller municipal**

*On passe dans le domaine des manifestations culturelles. Je vous rappelle l'annonce que j'avais déjà faite au dernier Conseil. Le spectacle intitulé "Un fou noir au pays des blancs" de et avec Pie Tshibanda demain soir au site scolaire du Léman, salle de la Vaudaire, rue du Léman 10 à Renens.*

*C'est un spectacle gratuit, une collecte aura lieu à la fin.*

La parole n'étant plus demandée, **Mme la Présidente** clôt cette cinquième séance.

*Nous arrivons au terme de notre 5<sup>ème</sup> séance du conseil communal de l'année 2011-2012, nous nous retrouverons ici même le jeudi 23 février 2012 à **20h15**.*

*Merci de votre attention et de votre engagement et je me permets de vous rappeler de passer vers Mme Charlet pour lui signaler si vous ne voulez pas être convoqué.*

*Je vous souhaite une bonne soirée et un bon retour chez vous.*

Clôture de la séance à 21h35

La Présidente

La secrétaire

Nathalie Kocher-Jaccard

Yvette Charlet